

COMMUNIQUE DE PRESSE

David de Luca, nouveau président de l'UPDS

Lors de leur Assemblée Générale du 3 février 2015, les adhérents de l'UPDS (www.upds.org) ont élu un nouveau bureau pour une durée de 2 ans. Le nouveau président est David de LUCA, Directeur Général de la société SOLER ENVIRONNEMENT.

Géologue de formation, David de LUCA dispose d'un DEA d'analyse du milieu physique par traitement informatique d'images satellites. Il a obtenu en 2014 une certification Syntec qui lui permet de pratiquer le droit à titre accessoire. Il a débuté sa carrière en 1992 dans le domaine de la géotechnique et a évolué vers les sites et sols pollués dès 1997. En 2007, il crée la société Soler Environnement qui réalise un chiffre d'affaire de 3,4 M€ et qui dispose de la certification LNE services sites et sols pollués pour les domaines A&B. Il occupe au total à ce jour 6 postes de direction dans des sociétés qui emploient au total 60 salariés pour un CA HT de 8,3 M€.

Les 7 autres membres du bureau sont :

- **Vice-Président Ingénierie** : David HIEZ – Responsable métier Sites et Sols Pollués chez TAUW France
- **Vice-Président Travaux** : Rémi MUTH – Directeur métier Sites et Sols Pollués chez SECHE ECO SERVICES
- **Trésorier** : Patrice IMBERTI - DG de SITA REMEDIATION
- **Secrétaire** : Stéphane VIRCONDELET – Directeur Technique de HPC ENVIROTEC
- **Président de la commission Hygiène et Sécurité** : Wilfried VANNIER - Directeur de l'agence IdF de SERPOL
- **Présidente de la commission technique** : Véronique CROZE, Directeur Technique et Innovation chez ICF ENVIRONNEMENT
- Jean-Michel BRUN – DG délégué de GRS VALTECH

Présentation de l'UPDS :

L'UPDS (www.upds.org) est la chambre syndicale des professionnels de la dépollution des sites. Elle rassemble depuis 1992 des entreprises issues des deux métiers du secteur :

- Les bureaux d'études spécialisés dans le diagnostic et la gestion des sites et sols pollués (collège ingénierie – 24 adhérents).
- Les entreprises qui réalisent des chantiers de dépollution (collège travaux – 18 adhérents).



L'UPDS a pour vocation :

- de proposer des évolutions réglementaires et méthodologiques ;
- de faire progresser les savoir-faire en lien avec l'expérience de terrain de ses adhérents ;
- de faciliter les échanges entre les professionnels, leurs clients, les institutionnels et l'Administration.

Pour tout renseignement, contacter :

Christel de LA HOUGUE – Déléguée Générale de l'UPDS – cdehahougue@upds.org